

Délibération

Générale

colonial

DELIBERATION n° le 31 janvier 1952. en date du 3 décembre 1951 modifiant les tarifs de vente de l'énergie électrique fixés par le règlement du 30 mai 1939.

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
31 janvier 1952

Numéro JO
n° 3 du 01/03/1952

Date du numéro
1 mars 1952

VISAS

Vu le décret du 9 novembre 1945 portant création d'un Conseil Représentatif de la C.F.S.

Vu le règlement de la Centrale électrique du 30 mai 1938 et tous actes subséquents le modifiant ou le complétant; Délibérant sur les conditions d'exploitation, par la Colonie, des ouvrages destinés à un usage public, conformément à l'article 46, paragraphe 2, du décret susvisé: Adopté dans 52 séance du 3 décembre 1951 la délibération dont la teneur suit :

TEXTE INTÉGRAL

fixés comme suit : Eclairage-ventilation : 20 fr. le kwh ; Courant ménager : 18 fr. le kwh ; Courant force motrice : 15 fr. le kwh. Délibéré et adopté en séance du 3 décembre 1951, Vu pour être annexé à l'arrêté en date de ce Jour.

Le Gouverneur.N. SADOUL.